AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charlotte Becker, [illegible] de Hippolyte Vix.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible] —Attendu que Hippolyte Vix a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de [illegible] Charlotte Becker, femme décédée de Hippolyte Vix, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. Guilbault, avocat.
23 août—23 27—sept 1

Succession de Christian Schopp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 61,[illegible]—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final [illegible] par Jef J. Wenck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Ernest J. Wenck, avocat.
23 août—23 27—1 sept

Succession de Chas L. Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 67,477—Division B—Avis [illegible] [illegible] dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par C. T. Henry, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —W. T. Brewer, avocat.
14 août—14 16 23

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix et bâtisse de résidence.

No 1432 rue Prytanée, à l'encoignure de la rue Melpomène.

Le magasin rémunératif et la propriété de résidence.

Nos 1339 et 1341 rue Magazine et Nos 1109-11-13 et 15 rue Melpomène.

Et un îlet de terre éligible dans le premier district.

In re William [illegible] et als vs Albert [illegible].

No 66,146 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 16 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu du 21 juillet 1902 et signé le 7 août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

1° Le magasin désirable et la propriété résidence No 1432 Prytanée, encoignure de la rue Melpomène, contenant 8 chambres en tout, citerne, cour, etc. décrit plus complètement comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Melpomène, Thalie et Camp, étant l'îlet No 60, formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène et mesurant en mesure française, 18 pieds de face à la rue Prytanée, 18 pieds sur la ligne du fond, 60 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène et 60 pieds sur l'autre ligne de côté, et mesurant en mesure américaine, 20 pieds 10 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène, de 65 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins. Cette propriété est avantageusement bien située et rapporte $17 00 par mois.

2° La grande propriété commerciale et résidence à l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, et connue par les Nos 1339 et 1341 rue Magazine et Nos 1109, 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, plus complètement décrite comme suit à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, mesurant 28 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes; Nos 1339 et 1341 rue Magazine comprennent une bâtisse double en bois contenant deux magasins sur la façade et deux chambres dans le fond, cuisine, citerne et cour. No 1109 rue Melpomène est une demeure en briques à deux étages contenant 6 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Nos 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, est une maison à trois corps de logis ayant vestibules à escaliers, galeries, 12 chambres, citerne dans chaque cour, etc. Exceptionnellement situé cette propriété entière est capable de rapporter plus de 500 par an.

3° L'îlet de terre vacant et désirable près de l'avenue Washington, avec échenum en [illegible], désigné par le No 507, situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Melpomène, Thalie, Saratoga et Gayoso. Voyez les titres pour dimensions. Acquis par Mme R. Zinck, veuve de A. Ensminger, de Frank Zengel, par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté le 28 juillet 1894.

Conditions—Un tiers comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, démontré par des billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 7 0|0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assument les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire aux frais des acquéreurs.
16 août—10 17 24—sept 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Désirable Cottage Double en bois couvert en ardoises,

Nos 2700 et 2702 rue N. Rampart, à l'encoignure de la rue Port.

Succession de Henry Koopmann et d'Emma Lambert, sa femme.

No 67,285.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 9 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 juillet 1902 et signé le 1er août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A actuellement absent en congé, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Le désirable cottage double en bois couvert en ardoises avec dépendances à deux étages dans le fond No 2700 et 2702 N. Rempart à l'encoignure de la rue Port, contenant 5 chambres de chaque côté, hangars, citernes, et cour dans le fond, décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, Port, Bourgogne et St Ferdinand, désigné comme lot No 22 de l'îlet No 10 sur un plan fait par le voyer de ville; le dit lot formant l'encoignure des rues N. Rempart et Port et mesurant 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue N. Rempart, sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Port.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit pour des billets, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus du prix de l'adjudication et devant faire un dépôt comptant de 10 0|0 pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Frederick Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 août—8 10 17 24—sept 2 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la spacieuse et belle Propriété—Résidence de valeur du Quatrième District,

Coin des rues Joséphine et Carondelet, portant le No municipal [illegible] rue Joséphine.

Grande Terrain.

Succession de M. A. Dauphin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71,759—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Rosa La Branche Dauphin et en faveur de la Succession de M. A. Dauphin à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances [illegible] situés dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Carondelet, St-Charles et Jackson, désignés par les Nos 12, 13 et 14, contigus [illegible] [illegible] rue Joséphine [illegible] le lot No 14 formant l'encoignure des rues Joséphine et Carondelet, le tout [illegible] acte de vente passé pardevant J. A. Oalter, notaire, le 16 juin 1877.

Secondement: Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Jackson, Carondelet et St-Charles et mesurant quinze pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de quatre-vingt pieds [illegible]. Lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure des rues Joséphine et Carondelet et est la moitié la plus près de la rue Carondelet [illegible] à ladite résidence [illegible] M. A. Dauphin, du lot de terre désigné par le numéro onze sur un croquis et certificat d'arpentage fait par D. H. Bauman, voyer, daté le 28 juin 1886, annexé à un acte de vente par M. et Mme E. T. Bernard à M. A. Dauphin, passé pardevant James Fahey, notaire, le 12 août 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. S. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Lazarus & Luce, T. M. Miller, et Geo. W. Flynn, avocats.
23 août—23 30—sept 6 13 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Sixième District.

E. Munchow vs Anna Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 63,157—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 28 août 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] [illegible] [illegible] dix pieds entre lignes [illegible] [illegible] acquis le 2 février 1894, L. 152 folio 180.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. S. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Wm A. Wenck, avocat pour le plaignant.
25 juil—26 25—août 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur améliorées du Troisième District.

Portant les numéros municipaux 1252, 1254, 1256, et 1258 rue St Antoine, entre les rues Urquhart, et Nord Villeré.

Mutual Building and Homestead Association vs Louis de Lisleur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 63,290—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Urquhart, Nord Villeré (anciennement Gérard) et Annette, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle façade commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Urquhart.

Secondement. Une partie ou morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances [illegible] situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite et faisant partie du lot désigné comme No trois cent soixante quatre, dans l'îlet No 49, sur le plan du nouveau Faubourg Marigny, le même ayant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Antoine et St Antoine, commençant à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Urquhart sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. S. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignante.
16 août—16 18 23 29—sept 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 811 rue Marais, entre Ste Anne et Dumaine.

Auguste Marchal vs Mme Marie Ermeingt

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, — No 68,071— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 août 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot et portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 1c8, borné par les rues Marais, Villeré, Ste Anne et Dumaine, étant le tout du lot No trois et une partie du lot No deux, sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, et mesurant trente trois pieds de face à la rue Marais sur quatre vingt seize pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. S. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Robert Legier, avocat pour le plaignant.
26 juil—26—août 1 8 15 22 28

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge. Prix, 25 et 50 cents.

En Vente [illegible]
1 nov 1901—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Avantageusement situées

Dans le Troisième District.

No 1230

Rue ST-BERNARD, entre les rues St-Claude et Marais. Résidence à deux étages.

Nos 1227-1229

Rue Columbus, entre les rues Marais et St-Claude. Cottage double élevé de terre.

2

Lots de terre encoignure Egana et Delaronde.

Grasiella L. Léonard vs Edgar Davenport et al.

No 68,127—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No 512 rue Commune—

Mercredi, 10 Septembre 1902.

à midi il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 512 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et d'après un jugement lu et rendu en pleine cour le 30 juillet 1902 et jugement signé en pleine cour le 6 août 1902 par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° 2 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 50, borné par les rues Delaronde, Lacroix, Egana et Chartres, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un croquis fait par S. G. de l'Isle, daté le 22 février 1894 et annexé à un acte de vente de J. Y. Gourdain et femme à M. P. Doniat, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, daté le 19 mai 1894, et mesurant chacun 32 pieds de face sur la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes, le No 3 formant l'encoignure des rues Delaronde et Egana.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 329 (autrefois îlet No 4), borné par les rues St Bernard, St Claude (autrefois Bons Enfants), Columbus (autrefois Mystérieuse) et Marais (autrefois Piémont). Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un croquis d'arpentage fait par Edgar Pilié, daté le 2 juillet 1902, annexé à l'inventaire fait par Jules F. Meunier, notaire, le 19 juillet 1902, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 166 pieds 3 pouces et 1 ligne de l'encoignure St Claude et mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à l'avenue St Bernard, la même largeur sur la ligne du fond et 92 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages retirée de la rue, ayant salon et salle à manger avec portes à coulisses, 2 grandes et 2 petites chambres au premier étage, 2 grandes et 2 petites chambres au second étage, galerie de devant aux deux étages, cuisine, hangar, 4 chambres, gaz, lieux d'aisance, citerne, etc. Portant le No municipal 1230 avenue St Bernard.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 329 (autrefois l'îlet No 4), désigné par la lettre B, d'après un croquis d'Edgar Pilié, ci-dessus mentionné (et forme une partie du lot désigné par le No 9, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt) et d'après lequel croquis d'Edgar Pilié, ledit lot commence à une distance de 166 pieds 4 pouces et 3 lignes de l'encoignure de la rue St Claude et mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Columbus, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond le séparant de la lettre A sur ledit croquis, sur une profondeur de 30 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St Claude et 47 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté opposé vers la rue Marais.

Les améliorations comprennent un cottage double, élevé de terre, avec 4 chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., portant les Nos 1227-1229 rue Columbus.

Termes et Conditions—Pour la première propriété décrite, comptant sur adjudication, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, comme suit: La moitié comptant et la balance à un, et à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant six pour cent d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets; les actes de vente de contenir la clause de non aliénation et cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront en plus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de Revenu et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

Clegg & Quintero, Jerome Meunier et George W. Flynn pour les défendants.
16 août—10 17 24 31—sept 7 10

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The F. A. Lambert Co., Ltd., en liquidation. No 63,079

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 2 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le ci après, à savoir:

Un lot de jugements et de comptes courants, d'après la liste enregistrée au bureau de l'encanteur

Conditions—Comptant sur les lieux.
22 août—28 31—sept 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE BEAUX MEUBLES ET PIANO.

Au No 623 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Camp.

MERCREDI, le 27 août 1902, à 11 heures A. M., Il sera vendu sous l'acte 167 de 1898 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour satisfaire l'emmagasinage, l'assurance et autres frais sur des meubles emmagasinés par William Heise, pour le compte de qui cela peut concerner à savoir:

Piano droit, meubles de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, nattes, store de fenêtres, [illegible] de lit, vaisselles, machine à coudre, livres, chaises viennoises, [illegible] etc., etc. Conditions — Comptant [illegible].

FITZPATRICK & LAMBERT, Encanteurs, Bureau, 824 rue Commune.
17 août—17 24 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Octave Gomez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68 411—Division E. —Attendu que Mamie Matt, veuve de Octave Gomez, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Octave Gomez, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Jas. Meunier, avocat.
16 août—16 20 25

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES

—DE—

Grandes Valeurs

Améliorées et Non-Améliorées.

Dans le Second District.

Dans un quartier s'améliorant journellement.

Au coin des rues Moss

Ou Bayou St Jean et Grande Route St Jean.

Occupé par une Grocerie Café et un Marché Privé depuis des années

Nos 1252-1254

Bayou St Jean ou rue Moss, coin de la rue Washington. Elégante résidence à deux corps de logis.

Nos 1248-1250

Bayou St Jean ou rue Moss, entre les rues Washington et St John, Elégante résidence à deux corps de logis.

No 3230

Rue St John entre l'avenue Hagan et la rue Rendon. Un cottage à retiré de la rue.

5

Beaux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Bellechasse, Dupré et St Philippe.

Coin des rues

Dupré, St Philippe et Bellechasse. Un cottage à un étage.

2

Cottages, rue St Philippe, entre White et Dupré.

5

Magnifiques lots de terre dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Dumaine, St Philippe et Bellechasse.

Vente pour effectuer un Partage.

Succession de Victor Petit.

No 36,461.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau 512 rue de la Commune.

Mercredi le 27 Août 1902,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 612 RUE COMMUNE, entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine séance de la cour le 23 juin 1902 et signé en pleine séance de la cour le 27 juin 1902 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St-Philippe et Bellechasse, formant le coin des rues Dupré et St-Philippe et Bellechasse, mesurant 27 pieds 8 pouces et 4 lignes de face la rue Dupré sur 53 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la rue St-Philippe, 60 pieds et 6 lignes sur la rue Bellechasse, et 65 pieds 2 pouces et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 4 chambres, hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St-Philippe et Bellechasse, mesurant 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue St-Philippe, 65 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot A, 76 pieds 2 pouces sur la ligne du lot C et 24 pieds de largeur sur la ligne du fond et face sur la rue Bellechasse. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre C, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St Philippe et Bellechasse, mesurant 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur la rue St Philippe, 76 pieds 2 pouces sur la ligne du lot B, 36 pieds 3 pouces sur la ligne opposée, et 21 pieds 9 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, et faisant face à la rue Bellechasse. Les améliorations comprennent un cottage ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet 443 borné par l'avenue Hagan et les rues St John, Ursulines St-Philippe et Rendon, mesurant 15 pieds 1 pouce de face à la rue St-John, 146 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 18, 157 pieds 9 pouces et 6 lignes sur l'autre côté le séparant des lots 3, 9 et 10 et 59 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond, le tout d'après un croquis de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 8 mai 1873 annexé à un acte de Jos Davigneaud, notaire, daté du mois d'août le 9, 1869.

Les améliorations comprennent un cottage ayant trois chambres, galerie fermée, galerie de devant, hangar, etc., portant le No 3230 rue St John.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté avril 20, 1866, annexé à un acte de P. Coudrain, daté 5 mai 1866 et mesurant 9 pouces de face sur la rue Port ou Bayou St Jean sur une profondeur de 66 pieds sur le côté de la Grande Route St Jean et 68 pieds 11 pouces sur le côté de la rue Washington et 15 pieds de largeur dans le fond et cocondement une autre portion de terre adjoignant le précédent désigné par le No 2 et mesurant, mesure française, 26 pieds 6 pouces de face sur la rue Port ou Bayou St-Jean, 50 pieds 7 pouces de face sur la Grande Route St-Jean, 62 pieds sur l'autre ligne le séparant du lot No 2 41 pieds 6 pouces sur la ligne du fond perpendiculaire à la Grande Route St-Jean, le tout plus ou moins, d'après le plan de Louis Bringier, daté le 24 septembre 1834, annexé à un acte de H. Pedesclaux, daté le 4 octobre 1834. Les améliorations comprennent une bâtisse occupée par une grocerie, un café et un marché privé, une chambre, deux grands appartements, hangar, citerne, etc

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Bayou St Jean ou la rue Port, les rues Washington, Première et St John, et l'intersection de la rue des Ursulines, ledit lot est désigné par la lettre A, sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, ledit lot mesure d'après ledit plan 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face sur la rue Port, ou Moss, ou Bayou St Jean, 128 pieds de face sur la rue De Soto, 128 pieds 7 pouces et quatre lignes sur le côté du lot B, et 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ledit lot formant le coin de la rue Moss ou Port ou Bayou St Jean et la rue Washington. Les améliorations comprennent un joli cottage à deux corps de logis, ayant 6 chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., portant les Nos municipaux 1252 et 1254 de la rue du Port et Moss.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, sur un plan de D. E. Seghers et Fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, dans l'îlet borné par le Bayou St Jean ou Port, les rues Washington, Première [illegible] ledit lot mesurant, d'après ledit plan, 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Port ou Moss ou le Bayou St Jean, 132 pieds 7 [illegible] lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot A, 137 pieds 9 pouces 1 [illegible] sur le côté opposé et 32 pieds [illegible]

Spear & Escoffier.

pouces de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une jolie résidence double à un étage ayant 6 chambres, hangar, citerne, latrines, etc., connue comme les Nos municipaux 1248-1250 rue Port ou Moss.

8° Cinq certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les nos 3, 4, 5, 9 et 10 sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902 dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dupré, White et Bellechasse, les dits lots mesurant d'après ledit plan, comme suit: Le lot No 3 mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 59 pieds 3 pouces sur le côté du lot C, 102 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 4 et 38 pieds 5 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bellechasse; le lot No 4 mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe sur 1[illegible]0 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesurant 31 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot No 9 mesurant 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue White sur une profondeur de 187 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue St-Philippe, de là 2 pieds 5 pouces 1 ligne courant vers la rue Bellechasse, de là, sur une parallèle ligne de profondeur sur le côté de la rue Bellechasse, courant vers la rue White de 67 pieds 4 pouces 3 lignes sur une deuxième ligne de profondeur, courant vers la rue White, de 67 pieds 4 pouces, et 4 lignes se séparant du lot No 10; le lot No 10 mesurant 38 pieds de face à la rue White. 109 pieds 2 lignes sur la rue Bellechasse, et 37 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté du lot No 9, formant l'encoignure des rues Bellechasse et White.

9° Cinq certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues St Philippe, Bellechasse, Dupré, Gayoso et Dumaine, lesdits lots sont désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 12 sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, lesdits lots mesurant d'après ledit plan comme suit: Le lot No 12, 31 pieds 6 pouces de face à la rue St Philippe, sur une profondeur et face sur la rue Dupré de 100 pieds entre lignes parallèles; le lot No 6, 18 pieds 3 pouces 1 ligne de face sur la rue Gayoso, 160 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur la rue Bellechasse, 66 pieds 6 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 7 et 94 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Dumaine, ledit lot formant l'encoignure des rues Gayoso et Bellechasse; le lot No 7, 26 pieds 1 pouce et 4 lignes de face sur la rue Bellechasse, 86 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6, 82 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 8 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond; le lot No 8, 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Bellechasse, sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté du lot No 7, 96 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 9 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond et le lot No 9, 2 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue Bellechasse, 29 pieds 1 pouce de face sur la rue St Philippe sur une profondeur de 96 pieds 9 pouces sur la ligne du côté du lot No 8, 100 pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No 10 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant, et la balance à un, ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés en coupons égaux à la convenance des vendeurs, portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de contenir la clause non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses dans les actes de vente, les acquéreurs d'assurer les améliorations jusqu'au montant des billets et de transférer la police aux porteurs desdits billets, d'assumer de payer en plus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de revenu sur les actes de vente et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et n'auront droit aux loyers qu'à partir du jour où se passeront les actes de vente. Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, avocat.
27 juil—27—août 3 10 17 24 27

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage-Résidence

Avec vastes Terrains,

No 1021 rue Soniat, entre les rues Camp et Chestnut, et quatre excellents lots de terre, avec améliorations, coin N. E. des rues Camp et Soniat,

Dans un des plus jolis voisinages dans cette section de cette ville.

Eglise Presbytérienne Emmanuel, en liquidation.

No 67,730 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet. — JEUDI, le 18 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 11 août 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les quatre excellents lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte qui en dépendent, situés dans le faubourg Avart dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots un, deux, trois et quatre dans l'îlet No trente deux, borné par les rues Camp, Chestnut, Robert et Soniat sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 112 et lesquels mesurent ensemble cent vingt cinq pieds de face à la rue Camp sur cent un pieds et six pouces de profondeur et façade à la rue Soniat, lot No 4 formant l'encoignure des rues Camp et Soniat.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois sur la façade qui peut être facilement et à peu de frais transformée en une résidence, et dans le fond une petite bâtisse en bois.

2° Le charmant cottage résidence No 1021 rue Soniat, dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, retiré de la banquette, entouré d'une barrière en fer et contenant galeries, vestibule, six chambres, chambre à bain, office, hangar, cave, etc. Le terrain est composé de deux certains lots de terre, désignés par les numéros cinq et six, dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu à la même propriété, et mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Soniat sur cent vingt cinq, pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1902, rapportant un loyer de $22.50 par mois avec privilège de renouvellement pour un an.

La propriété de l'encoignure peut servir comme résidence, et le cottage est un aussi joli petit "home" que l'on puisse désirer, avec vastes terrains tracés en jardin de fleurs et pelouse. Les deux propriétés sont embellies par quelques arbres d'ombrage les plus jolis de ce district. Le voisinage est un des meilleurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables [illegible] un et deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat: les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux porteurs ou porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Percy S. Benedict, notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck avocats
17 aout—17 24 31—sept 7 14 18

Succession de W. C. H. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,[illegible]—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlles Kate et Mamie Robinson, exécutrices de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Branch K., Miller, et Clegg & Quintero, avocats.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Mecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Placeurs et Spéculateurs,

Dans l'affaire de la succession de James Kelly.

No 67,279— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL MECKER, Encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 11 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 6 août 1902, par l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Galvez et Miro, mesurant en mesure américaine vingt sept pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, cent pieds de profondeur sur le devant sur une ligne parallèle à la rue Miro, vingt neuf pieds, cinq pouces et cinq lignes, dans le fond sur une ligne parallèle à la rue Dumaine et courant vers la rue Galvez de là vingt-neuf pieds sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Miro, quarante quatre pieds, deux lignes sur la ligne du fond, parallèle à la rue Dumaine et cent trente six pieds, dix pouces et six lignes à gauche sur une ligne courant de l'extrémité de la dernière décrite ligne à la rue Dumaine. Le tout conformément à un plan dressé par J. A. Castaing, daté le 26 juin 1855 et déposé comme plan No 43 du livre de plans No 3, en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent plusieurs maisons en bois contenant à peu près 13 chambres, cabinets, hangars, citernes, etc.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans et garanti par des billets et liens de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente. Les taxes de 1902, d'Etat et de ville, devant être divisées en proportion entre l'acquéreur et la succession; devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, Liverpool & London & Globe Building, aux frais de l'acquéreur.

H. M. Ansley, avocat.
10 août—10 17 24 31—sept 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION D'ALEXANDER GOFF.

No 67,279 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans— Division A.

PAR J. PAUL MECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 4 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 22 juillet 1902 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Piété, Morales et Désiré, mesurant 30 pieds 1 1|2 pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et désigné comme lot No 8 sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville le 3 décembre 1869.

Conditions — Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et faire un dépôt comptant de 2o pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 août—3 10 17 24 31 — sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joshua Newby.

No 66,307—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR J. PAUL MECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—MARDI, le 2 septembre 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 29 juillet 1902, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite—

Un intérêt indivis et aussi un intérêt dans ladite propriété appartenant conjointement à George H. Walker, Mamie E. Walker et Theodosia A. Walker, légataires universels de Margaret Newby par jugement de Cour rendu dans les procédures de sa succession. Lesdits co-propriétaires consentant à la vente de la propriété entière dans les présentes procédures.

Deux certains lots de terre, situés dans l'ancien Berthville dans l'îlet (10), borné par les rues Lovée, Webster, Preston et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 20 et 21 sur un plan dressé par J. F. Braun, le 15 mai 1869, lesdits lots mesurant chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Webster sur une largeur dans le fond de vingt-un pieds trois pouces quatre lignes sur les profondeurs suivantes: cent pieds neuf pouces deux et trois quarts lignes sur la ligne divisant les lots 19 et 20, cent un pieds cinq pouces et deux et quatre cinquièmes lignes sur la ligne divisant les lots 20 et 21 et deux pieds au pouce et deux dix-sept dixièmes lignes sur la ligne divisant les lots 20 et 22.

Conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant; la balance, s'il y en a, en un an, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente, les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1902, et faire un dépôt de 25 0|0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Louis A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.
31 juil—31—août 3 10 17 24 31—sept 2

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage simple, 816 rue Dupré, près de la rue Ste-Anne contenant 2 chambres et une grande boutique sur le devant, grand lot de terre.—Succession de Louis Jeanne—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 68,277—Division E.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 26 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, Bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 12 août 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, dans le Deuxième District, îlet borné par les rues White, Dumaine, Dupré et Ste Anne, désigné par le No Un, sur un arpentage fait par E. Pilié, voyer, et daté le 9 août 1902, et mesurant trente deux (32) pieds trois (3) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Dupré, et trente deux (32) pieds deux (2) pouces et une (1) ligne de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quarante et un (141) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en un an, portant 8 0|0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité; les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire.
15 aout—15 24 26

E. Curtis.

VENTE SOUS L'ACTE 85 DE 1834, amendé par l'Acte 137 de 1898 relatif aux marchandises restant dans les entrepôts sur lesquelles les charges sont dues et non payées

Par ordre de la Southern Pacific Company sous l'acte ci-dessus.

18 Colis de Marchandises de Maison,

Transportés pour la convenance de la vente à la Bourse Curtis, 630 rue Commune,

OU ILS SERONT VENDUS LE

SAMEDI, 30 AOUT, A 11 A. M.

Conditions—Comptant sur les lieux. Pas de réserve.

E. CURTIS, Encanteur.
20 août—20 24 29 30

VENTES A L'ENCAN

Curtis & Gallagher

Mardi, le 23 septembre 1902.

No 922 rue Espagne.

Résidence en bois à un étage.

No 68,294—Cour Civile de District—Division B.

Succession de Mme Jules Domingon.

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs, Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 23 septembre 1902, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, signé par l'Hon. John St-Paul, juge, et daté le 20 août 1902, et adressé à Peter Gallagher, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 274, borné par les rues Espagne, Rempart, Bourgogne et Mandeville. Ledit lot est désigné par la lettre C, par un croquis fait par Geo. H. Grandjean, et mesurant, en mesure américaine, 16 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Espagne sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et faisant partie du lot original No 278. Voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902, ainsi que l'acte de vente, pardevant Robert Légier, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0|0 devra être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune.
23 août—23 24 31—sept 7 14 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE

No 2736 rue Palmyre,

Encoignure de l'allée Jane

Succession de Andrew Tynan ou Tyne.

No 66,380. Cour Civile de District, Division C.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs—Bureau 846 rue Commune—MARDI, le 2 septembre 1902, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, signé par l'Hon Jno St Paul, juge et daté le 11 août 1902 et adressé à Peter Gallagher, il sera offert en vente, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, l'allée Jane les rues Senile et White, désigné par le numéro 23, sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, et mesurant 25 5' 2" de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur et façade sur l'allée Jane. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois à un étage.

Conditions — Une moitié ou plus comptant et la balance s'il en a en un an portant 8 0|0 d'intérêt par an. les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant Paul Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 0|0 doit être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune.
17 août — 17 24 — sept 2

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1200-02 rue Howard, coin Erato.

Et la maison double à deux étages immédiatement dans le fond, connue comme Nos 2328-30 rue Erato.

A l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 23 septembre 1902 à midi.

Succession de Frederick W. Heath

No 68,112—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre signé le 15 août 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à l'heure, l'endroit et dans l'affaire ci-dessus indiquée comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalie et Liberté, mesurant 32 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur et façade sur la rue Erato de 125 pieds entre lignes parallèles, ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Howard et Erato.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire, et faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.

J. D. Beaver Jr Esq., avocat.
17 août—17 24 31—sept 7 14 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District

A L'ENCAN.

Nos 1112-14 rue Rocheblave,

Ilet Hôpital, Tonti et Ursulines.

Vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

Mardi, 26 août 1902, A MIDI.

Succession de Louis Dubos—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 68,107.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 21 juillet 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire en ceci décrite, la propriété ci-après—

(a) Une certaine portion de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Rocheblave sur 96 pieds plus ou moins de profondeur.

(b) Une autre portion de terre contigüe à celle et mesurant 10 pieds de face à la rue Rocheblave sur 96 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Simonds, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.
25 juil—25 27—août 3 10 17 24 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Henry Hodgson, agent, vs Baptiste Norieri.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 10,283—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville JEUDI, le 28me jour d'août 1902, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Le contenu d'une buvette, consistant en comptoir, étagères, vins et liqueurs, boîte à bière, vitrines, tables, verres, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. E. KENNEDY, constable. Dart et Kernan, avocats.
[illegible] août 19 24 28